

abattement doit le céder ou le disputer aux transports les mieux marqués de la joie la plus grande.

Les ordres supérieurs arrivés, la célébrité de cette grande fête fut annoncée dès la veille par toute la ville, au son des tambours, des trompettes, des hautbois et de tous les instruments. Et le soir toutes les cloches de la ville préparèrent par leur harmonie le peuple à la solennité du lendemain.

Le dimanche 27 septembre 1744, jour désiré et attendu, on vit dès l'aube du jour, un agréable mouvement dans toute la ville. Chacun s'intéressoit d'avance à la Fête publique. Ici on s'occupoit à faire des préparatifs. Là, on ornoit de verdure le devant des maisons, l'un en berceau, un autre en chambre et en cabinet ; ceux-ci à dresser des tables dans les rues ; d'autres à élever des emblèmes, à construire avec art des lampions en devise. Tout le monde également empressé de se signaler, cherchoit par une noble émulation à se surpasser. Tant l'amour du prince est profondément gravé dans le cœur du François.

Sur les quatre heures après midy, le clerge séculier et régulier, le baillage en l'élection en corps, à la teste duquel étoit Monsieur l'Évêque (1), président ; le gouvernement

(1) Le président en l'élection devait être Louis-Marie Lévesque, conseiller du roi et plus tard maire de Compiègne (nous le trouvons dans un document du Fonds Dirmant, avec cette qualité en 1765), fils de Raoul Lévesque, seigneur de Moricourt, conseiller du roi, Président en l'élection, dont le père avait aussi rempli les mêmes fonctions « pendant plus de cinquante ans. » Les Lévesque portaient : d'or à trois bandes de gueules.

Un accord du 13 août 1743 (F. Dirmant), nous donne la composition suivante du baillage à cette époque : Antoine-Claude de la Vallée, conseiller du Roi, président ; — Jacques-Antoine De la Vallée, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel, enquesteur, commissaire examinateur audit baillage ; — Jean Plansson, conseiller du roi, lieutenant général de police de la ville, faubourg et banlieue ; — Philippe-François Bosquillon, conseiller du roi, prévost royal de la dite ville ; — Jean-Marie le Duc, prévost forain de la même ville ; — Pierre-Louis Cordier, conseiller du roi, prévost de la prévosté de l'exemption de Pierrefonds, établie audit Compiègne ; Claude